

A Bellac, le 4 mars 2022

Madame la Préfète de la Haute-Vienne
Préfecture de la Haute-Vienne
1 rue de la Préfecture
BP 87031
87031 LIMOGES CEDEX 1

Courrier réf : 2022- 0274



Affaire suivie par : Joëlle Sallé – Chargée de mission développement durable

Objet : demande d'avis sur le projet de création d'une centrale photovoltaïque au sol et flottante sur le territoire de la commune de Jouac

Madame la Préfète,

En application de l'article L122-1-V du code de l'environnement, la communauté de communes est consultée sur le projet déposé par la SAS Centrale Photovoltaïque Haute-Vienne, filiale d'EOLFI, au lieu-dit « le Cherbois ».

La communauté de communes du Haut-Limousin en Marche a souhaité valoriser les terrains dégradés de cet ancien site minier d'extraction d'uranium de Jouac, dont elle est propriétaire.

Le Conseil Communautaire a apporté son soutien au projet porté par cette société, par délibération du 18 mars 2019 et autorisé la signature d'une promesse de bail par délibération du 24 juin 2019.

A travers ce projet, la communauté de communes contribue à l'atteinte des objectifs de développement des énergies renouvelables, tels que définis dans son Plan Climat Air Energie Territorial, tout en limitant la consommation d'espace par l'utilisation de l'ancien carreau minier.

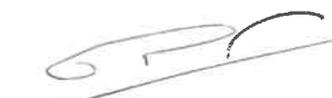
Par ailleurs, la communauté de communes Brame Benaize avait initié une réflexion territoriale autour de la réalisation de son Plan Local d'Urbanisme Intercommunal à partir de décembre 2015. Cette analyse a été reprise par la communauté de communes du Haut Limousin en Marche suite à la fusion des EPCI intervenue en janvier 2017.

A l'issue de ces réflexions, un projet de PLUi a été arrêté en mars 2019 pour le secteur Brame Benaize, la phase d'enquête publique s'est déroulée du 30 décembre 2019 au 3 février 2020. Les parcelles concernées par l'installation des panneaux photovoltaïques de ce projet ont été classées dans le futur PLUi en zones Nennr.

C'est pourquoi, les élus de la communauté de communes sont favorables à ce projet qui s'inscrit dans les orientations définies dans le cadre du PLUi et du PCAET.

Je vous prie d'agréer, Madame la Préfète, l'expression de ma haute considération.

Le Président,



Jean-François PERRIN

